

Dates de reddition des travaux

BA1

Attestation : le travail d'attestation (compte-rendu) est attendu au plus tard pour le dernier cours de l'année académique 2018-2019.

BA4

Date de reddition des travaux

15 janvier 2019 pour la session de février

18 mai 2019 pour la session de juin

18 août 2019 pour la session de septembre

Pour les examens de type « recherche », la thématique doit être définie d'entente avec l'enseignant/e au plus tard un mois avant le début de la session, pour les attestations, au plus tard un mois avant la date de reddition.

BA5 et BA7 (pour les enseignants de HR)

Date de reddition des travaux

15 janvier 2019 pour la session de février

18 mai 2019 pour la session de juin

18 août 2019 pour la session de septembre

Pour les examens de type « recherche », la thématique doit être définie d'entente avec l'enseignant/e au plus tard un mois avant le début de la session, pour les attestations, au plus tard un mois avant la date de reddition.

MA3

Travail de recherches : le travail est attendu au plus tard pour le dernier cours de l'année académique 2018-2019.

Mémoire

Date du dépôt : au moins un mois avant la soutenance